Prise en compte des continuités écologiques dans les documents stratégiques et de gestion

JOURNÉE D'ÉCHANGES TECHNIQUES TRAME MARINE

13 & 14 décembre

Caroline Abrégal – INRAe

État des lieux

La zone littorale : lieu de rencontre de nombreuses politiques

- Une réglementation en faveur de la biodiversité à l'interface terre-mer et en zone côtière
- De nombreux outils de gestion, de gouvernance, de planification
- Des objectifs différents : protection du patrimoine naturel, gestion qualitative et quantitative de l'eau, planification des usages …

Quelles relations entre ces différentes politiques et documents ?

Les niveaux d'opposabilité (du moins contraignant au plus contraignant)

Prise en compte	Ne pas s'écarter des orientations fondamentales de la norme supérieure
Compatibilité	Obligation de non contrariété aux orientations fondamentales de la norme supérieure. La norme inférieure ne fait pas obstacle à la norme supérieure
Conformité	Obligation positive d'identité de la norme inférieure à la norme supérieure

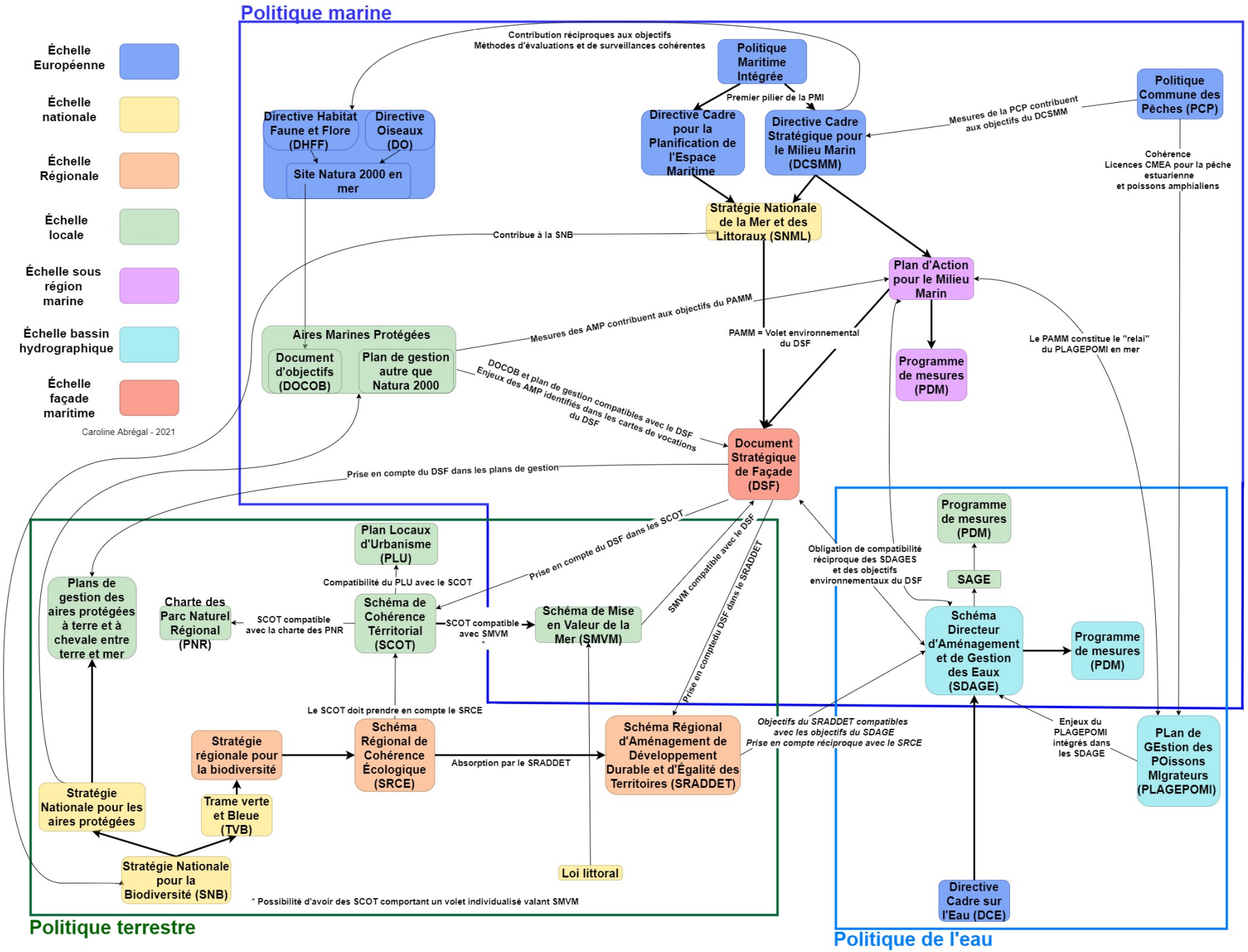
Politique marine
Échelle Européenne
Échelle nationale
Échelle Régionale
Échelle locale
Échelle sous région marine
Échelle bassin hydrographique
Échelle façade maritime
Caroline Abrégal - 2021
Contribution réciproques aux objectifs
Méthodes d'évaluations et de surveillances cohérentes
Politique Maritime Intégrée
Premier pilier de la PMI
Directive Habitat Faune et Flore (DHFF)
Directive Oiseaux (DO)
Site Natura 2000 en mer
Directive Cadre pour la Planification de l'Espace Maritime
Directive Cadre Stratégique pour le Milieu Marin (DCSMM)
Mesures de la PCP contribuent aux objectifs du DCSMM
Politique Commune des Pêches (PCP)
Cohérence
Licences CMEA pour la pêche estuarienne
et poissons amphialiens
Stratégie Nationale de la Mer et des Littoraux (SNML)
Contribue à la SNB
Plan d'Action pour le Milieu Marin
Aires Marines Protégées
Document d'objectifs (DOCOB)
Plan de gestion autre que Natura 2000
Mesures des AMP contribuent aux objectifs du PAMM
PAMM = Volet environnemental du DSF
Programme de mesures (PDM)
Le PAMM constitue le "relai" du PLAGEPOMI en mer
DOCOB et plan de gestion compatibles avec le DSF
Enjeux des AMP identifiés dans les cartes de vocations du DSF
Document Stratégique de Façade (DSF)
Prise en compte du DSF dans les plans de gestion
Prise en compte du DSF dans les SCOT
Plan Locaux d'Urbanisme (PLU)
Compatibilité du PLU avec le SCOT
Plans de gestion des aires protégées à terre et à chevale entre terre et mer
Charte des Parc Naturel Régional (PNR)
SCOT compatible avec la charte des PNR
Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)
SCOT compatible avec SMVM *
Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM)
SMVM compatible avec le DSF
Obligation de compatibilité réciproque des SDAGES et des objectifs environnementaux du DSF
Programme de mesures (PDM)
SAGE
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
Programme de mesures (PDM)
Le SCOT doit prendre en compte le SRCE
Prise en compte du DSF dans le SRADDET
Stratégie régionale pour la biodiversité
Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)
Absorption par le SRADDET
Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
Objectifs du SRADDET compatibles avec les objectifs du SDAGE
Prise en compte réciproque avec le SRCE
Enjeux du PLAGEPOMI intégrés dans les SDAGE
PLan de GEstion des POissons MIgrateurs (PLAGEPOMI)
Stratégie Nationale pour les aires protégées
Trame verte et Bleue (TVB)
Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB)
Loi littoral
Directive Cadre sur l'Eau (DCE)
* Possibilité d'avoir des SCOT comportant un volet individualisé valant SMVM
Politique terrestre
Politique de l'eau

De nombreux acteurs impliqués

- Un large spectre d'acteurs impliqués dans la gestion du littoral et de la zone côtière
- Des procédures de concertation et de participation
- Des compétences partagées

La prise en compte des continuités dans les différents documents de planification et de gestion

La prise en compte des continuités dans les différents documents de gestion

Une prise en compte des continuités écologiques

Directe :

- Études et projets de recherche sur la connectivité entre et au sein des AMP
- Mesures de gestion de préservation et de restauration des continuités écologiques

Indirecte :

- Maintien de la qualité des habitats
- Maintien de la qualité des eaux
- Maintien des sites fonctionnels

La prise en compte des continuités dans les différents documents de planification

- DSF

Des objectifs stratégiques en lien indirect
Des objectifs stratégiques en lien direct
Identification de vocations

- SRADDET

liens avec le DSF
Des objectifs indirects

- SCOT

Peu de VLM
Identification de vocations

Et la Trame marine ?

Une prise en compte de la Trame marine à plusieurs niveaux

- Tout comme la TVB, une déclinaison à plusieurs échelles : Nationale, façade et locale

- Nationale ➔ Afficher les enjeux nationaux de continuités écologiques

- Façade ➔ Grandes orientations à suivre en identifiant les objectifs de préservation et de restauration des milieux naturels

- Locale ➔ Trame marine opérationnelle

Les collectivités territoriales : un acteur clé dans la mise en place d'une trame marine

- De plus en plus d'interventions en milieu marin

ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 : Modernisation des SCOT

➔ Des prescriptions possibles sans passer par un SMVM

La trame marine, une mise en œuvre via un réseau d'acteurs

- La trame marine répond à des enjeux multi-acteurs
- Outil de gestion local et commun entre terre et mer
- Notion de « solidarité écologique »
- Dynamique de coopération entre tous les acteurs

Besoins des acteurs

- Animation et communication indispensable pour initier une trame marine
- Accompagnement nécessaire

Merci de votre attention

Caroline Abregal
Caroline.abregal@inrae.fr